

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc VAN ACKER, Maire.

PRESENTS : Mesdames Martine OPERON, Anick CAZIER, Brigitte Olivier, Aurélie VERLEYE, Messieurs Jean TILLIER, Benoît JOLY, Thibaut QUENTIN, Jérôme PARIZE, Camille KASTELYN, Bernard LE CONTE.

ABSENT EXCUSE :

ABSENT NON EXCUSE :

Madame Aurélie VERLEYE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Monsieur Le Maire indique qu'une réunion publique concernant le PLUIH aura lieu le 1er décembre au Crocq. Les remarques faites lors du précédent conseil ont d'ores et déjà été remontées. Mais il est important d'y assister afin de pouvoir avoir toutes les informations et faire remonter des problèmes qui subsistent. Concernant le repas des aînés, les retours ont été très positifs ; les habitants ayant apprécié le repas et l'engagement de tout le conseil. Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour son investissement. Monsieur Le Conte s'est renseigné auprès de l'entreprise Roussel pour la peinture du passage piéton en bas de Caply. Un problème persiste : comment assurer la circulation et la sécurité lors des travaux si nous les réalisons nous-même ?

Le Conseil municipal passe à l'Ordre du jour.

RAPPORTS D'ACTIVITE

L'ensemble du conseil municipal a pu consulter le rapport d'activité de la CCOP envoyé par Monsieur le Maire quelques jours auparavant.

La délibération concernant la présentation de ce rapport d'activité est acceptée à l'unanimité POUR.

De même pour le rapport d'activité de l'ADTO : délibération acceptée à l'unanimité POUR.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Suite aux modifications faites lors du conseil précédent, la trésorerie refuse les décisions modificatives. On ne peut faire d'augmentation de charges si on n'augmente pas les recettes. La trésorerie demande donc de faire une augmentation de crédit.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 novembre 2025

Ainsi, la totalité des conseillers vote POUR :

- la décision modificative permettant de transférer 100€ du compte 2158 vers le compte 2188
- l'augmentation de crédit de 10 000 € du compte 011 (charges à caractère général)
- l'augmentation de crédit de 1 000 € du compte 6611 (intérêts)
- l'augmentation de crédit de 35 0000 € du compte 65 (charges de gestion courante)
- l'augmentation de crédit de 7 000 € du compte 6450 (charges sociales)

Monsieur Le Maire indique que la commune va bénéficier d'environ 14 000 € de recettes non prévues au budget d'ici la fin d'année.

MODIFICATION CONTRAT AGENT COMMUNAL

Un agent communal est également employé du Syndicat Scolaire.

Suite au COVID et aux besoins importants en terme de ménage et de désinfection, un accord verbal avait été fait entre la commune et le SIRS en 2020. La commune prêtait 4h son agent pour effectuer le ménage et la désinfection des écoles.

La situation se doit d'être régularisée. Cet agent réalise 28h : 14h au SIRS, pour un contrat de 10h; et 14h pour la commune, pour un contrat de 18h.

Ainsi, après plusieurs réunions avec le SIRS, il a été décidé de modifier les deux contrats de celui-ci. Ainsi, il lui est proposé de réaliser 12h au SIRS et 16h à la commune.

La délibération est votée à l'unanimité POUR.

VOEUX 2026

La cérémonie des voeux du Maire aura lieu le vendredi 23 janvier à 19h à la salle Bellevue.

Les conseillers proposent de renouveler ce qui a été fait à l'occasion du repas des aînés. Chaque membre du conseil apportera donc une préparation salée et sucrée pour accompagner le vin d'honneur.

DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

Adhésion au dispositif du CDG60 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique : délibération votée à l'unanimité POUR.

INFORMATIONS

Un rapport d'un conservateur d'objets d'art faisant l'inventaire de ce qui est remarquable dans l'Eglise St Martin de Vendeuil a été reçu en mairie.

La messe sera de nouveau célébrée à Vendeuil-Caply une fois tous les deux mois (prochaine date le 27 décembre 2025)

A noter : Une messe à l'occasion de la Ste Barbe, en hommage aux pompiers, sera célébrée à Vendeuil Caply le 4 décembre 2025.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 novembre 2025

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'un encadrement de porte est abimé à la salle des fêtes. Monsieur Guillote, habitant de Vendeuil-Caply, retraité de l'entreprise MARISOL, se propose de réaliser les réparations gratuitement.

Thibaut QUENTIN indique que le chemin entre la D1001 et le Bois du Gard est en mauvais état : des trous actuellement remplis d'eau font que certains passages sont impraticables à pied ou en vélo. Monsieur le Maire indique qu'il a justement fait ce qu'il fallait pour évacuer l'eau dans la parcelle jouxtant le chemin. Il faudra remettre ce chemin en état.

Aurelie VERLEYE a été interpellé par un habitant demandant s'il était possible de changer les horaires de l'éclairage nocturne afin que les personnes travaillant tôt le matin puissent partir en ayant l'éclairage communal. Les luminaires s'éteignent actuellement à 22h30 et se rallument à 5h30, la décision fut prise en 2022. Il est difficile de contenter tout le monde. Décaler les horaires en éteignant l'éclairage à 21h30 pour les rallumer à 4h30 ne semble pas être la meilleure solution. 21h30 semble trop tôt pour un grand nombre de conseillers.

Aurélie VERLEYE demande ce que la commune va faire des jardinières non utilisées. Monsieur LE CONTE précise que celles aux abords de la mairie sont utilisées. Il précise que ces jardinières sont lourdes et difficilement transportables.

Aurélie VERLEYE souligne qu'il y a un gros problème de vitesse dans le village et notamment à l'entrée du village au niveau de l'école. Ceci est un problème connu et récurrent. Des travaux, à l'instar des travaux de ralentissement réalisés à St Sauflieu ou Hébécourt sur la D1001 vers Amiens, sont à charge des communes et ne peuvent donc pas être réalisés par Vendeuil Caply. La présence de la gendarmerie à l'entrée du village permettrait peut-être de faire ralentir les automobilistes. Il est également évoqué s'il serait possible d'avoir l'installation d'un radar ALICE à l'entrée du village.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire,

Le maire.